

110 0 0200 11100101 1010 1 110 0
1001010101110001101 01 010 10 01001
010 1 0101 01 01 010 10010 1010 01 0
1010101001 10 1010 100011 10 11 1
100 110 01 01 01010 01;0 10001010101
011 01 1 000 10011100 0101 01001

11110111000 1 010001001 11100 11011 1010110
01 1 établissement déficitaire 110 010
01 1 ancien PDG embauché 00 1
011 1 volonté de faire des économies
combien de salariés d'Arès poussés dehors ?
0101 011 111 0000 1101 10001 10001101111

Sud
Groupe GFI

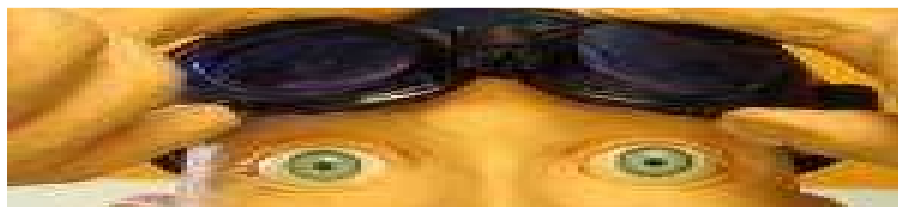
Les yeux de SUD

Le journal du syndicat SUD Groupe GFI

13
Juillet
2011
N°67

SOMMAIRE

Elections : page 1
Préconisations : page 1
Négation : page 1
Com, Elimination,
Cour de Cassation, et
enfin adhésion: page 2



Solidaires

Unitaires

Démocratiques

Résultats du second tour des élections Les listes d'union SUD GFI / CGT emportent 52% des sièges de CE

Le second tour confirme le premier : nous arrivons en tête en nombre de voix dans 5 CE sur les 10 de l'UES.

• Nous sommes donc majoritaires en nombre de sièges titulaires dans ces 5 CE :

- GFI IP (7 sièges de titulaires sur 9),
- GFI Progiciels (4 sièges de titulaires sur 6),
- Némausic (tous les sièges),
- GFI Ouest (5 sièges de titulaires sur 7),
- GFI Rhône-Alpes (5 sièges de titulaires sur 6),

• A GFI Nord nous obtenons 3 titulaires sur 6, autant que la CFDT (avec qui nous avons vite trouvé un consensus pour l'élection du bureau).

• Nous sommes minoritaires dans ces 4 CE :

- GFI Est (1 titulaire sur 5, majorité CFE-CGC)
- GFI Méditerranée (1 titulaire sur 5, majorité CFCTC)
- GFI Sud-Ouest (2 titulaires sur 5, majorité CFDT)
- GFI Ile de France où personne n'a la majorité : FO arrive en tête avec 3 titulaires sur 9, nous en gagnons 2, et chacune des autres listes en obtient 1. Dans cette situation il faut faire preuve de bonne volonté pour travailler ensemble, et chercher des consensus. Nous avons commencé sur cette voie pour l'élection du secrétaire (les élus de 5 listes se sont très vite mis d'accord sur un nom), et nous continuerons car c'est la seule façon de travailler dans l'intérêt des salariés.

Merci à nouveau à tous ceux qui ont voté pour nos listes : à nous maintenant de nous montrer dignes de votre confiance.

Nos conseils de survie à GFI

Nous savons qu'une SSII ne ressemble jamais à une association humanitaire ! Mais certains managers ou dirigeants de GFI se sont distingués par leurs mensonges et leur mauvaise foi.

Aussi voici nos conseils pour éviter désagréments... et licenciements:

1 - SI UN-E RESPONSABLE VOUS ANNONCE QUELQUE CHOSE, DEMANDEZ TOUJOURS UNE CONFIRMATION ECRITE !

Si on ne vous la donne pas assez vite, envoyez vous-même un mail de confirmation à la personne en question : pour éviter tout malentendu (ça arrive) ce mail doit détailler l'engagement qui a été pris et ses conséquences, et être envoyé avec copie aux délégués du personnel et aux délégués syndicaux de la région. Si le sujet du mail concerne vos conditions de travail, ajoutez le CHSCT en copie.

Il faut toujours un écrit qui soit conforme à la réalité et à ce qui vous a été dit ! Si c'est un engagement important pour vous (durée maximale d'une mission lointaine par exemple), il faut le décrire dans un courrier que vous remettrez en main propre (contre décharge) à votre manager.

2 - EN CAS DE CONFLIT OU DE DESACCORD, FAITES APPEL AUX DP OU AUX DS LE PLUS TOT POSSIBLE, POUR QU'ILS PUISSENT VOUS CONSEILLER OU SERVIR DE MEDIATEUR.

N'attendez pas que ça dégénère, ou que votre interlocuteur soit allé trop loin pour reculer ! Les DP ne sont pas seulement là pour batailler, mais aussi pour conseiller et servir de médiateurs. Une intervention informelle rapide pour rappeler les règles, ça évite beaucoup de dérapages. **Si quelqu'un vous conseille de ne surtout pas prévenir les DP, c'est souvent par crainte d'être obligé de respecter vos droits. Plus vite les représentants du personnel sont informés, mieux et plus vite les problèmes sont réglés.**

**Les DS et élus SUD Groupe GFI
sont là pour vous aider, aussi n'hésitez pas
à nous demander conseil !**

Salaires : circulez, y a rien à négocier !

Réunion de négociation sur les salaires jeudi 7 juillet : la direction nous annonce que les augmentations individuelles seront beaucoup plus nombreuses que prévu, que la régularisation promise des femmes en retour de congé maternité depuis le 25 mars 2006 va coûter cher (oui ma chère, respecter la loi coûte horriblement cher aux entreprises, vous vous rendez compte que par exemple il faut payer des salaires à tout un tas de gens qui ne sont pas de notre monde, c'est hors de prix et qui sait ce qu'ils font de cet argent...) alors ce sera tout, il n'y a rien à négocier. **MERCI PATRON !**

Union
syndicale
Solidaires

Pour nous lire sur internet: <http://sudgfi.free.fr>

Pour nous écrire: sudgfi@free.fr

ou : 9 rue Jeanne d'Arc 44000 NANTES

Pour pouvoir communiquer rapidement avec vous et vous consulter :Inscrivez-vous vite sur <http://sudgfi.free.fr/adresses>

Pour les syndicats il est difficile de communiquer avec les salariés dans une SSII. Nous vous invitons à venir saisir à cette adresse sur notre site vos nom, prénom et adresse (électronique et postale) personnelle pour recevoir nos informations syndicales. Vous pourrez choisir de recevoir des informations régulièrement, ou seulement en cas d'événements importants (consultation avant signature d'accord par exemple).

Licencié de GFI parce qu'il a refusé de discuter avec une RRH au téléphone à 18h20 alors qu'il avait un travail urgent à finir !

Pierre faisait partie d'une équipe de développement et support dont les effectifs fondaient lentement, faute de nouveaux clients. On lui annonce l'été dernier que l'équipe se réduit et qu'il va partir. Ca ne l'empêche de bosser avec assiduité pour dépanner les clients qui appellent, allant même un soir jusqu'à retourner à l'agence GFI à 18h pour régler un incident survenu pendant qu'il rentrait chez lui...

Ce professionnalisme extrême ne semble pas plaire à la direction. La RRH chargée d'étudier son reclassement l'appelle sur son téléphone portable un soir à 18h20 pour parler de son avenir à GFI. Comme il doit régler un problème urgent pour un client il lui dit qu'il n'est pas disponible, et que c'est un peu limite d'appeler si tard.

Elle ne le rappellera pas, mais quelques temps plus tard il est convoqué pour un entretien préalable à licenciement, pour ce seul motif, parce que ça démontrerait sa mauvaise volonté ! Le DS qui l'assiste n'en croit pas ses oreilles, et il a beau alerter la direction, Pierre est viré. Ah oui, il venait d'avoir 50 ans : aucun rapport ? **Viré parce qu'on n'aime pas les vieux à GFI ? Honte à vous !**

Un correspondant SUD GFI de plus : nous venons de désigner Régis Schafran comme RS au CE de GFI Nord.

Vous pouvez aujourd'hui compter sur tous ces DS et RS SUD Groupe GFI pour vous défendre :

Jacques ALAYRAC (Toulouse) 05 63 79 52 18

Malik BELKADI (Nantes) 06 88 49 86 88

Vincent BRACCHETTI (GFI IP) 06 70 49 84 93

Didier FAYE (Lyon) 06 11 13 13 59

Dominique GEHANT (Némausc, Nîmes) 04 66 28 78 61

Antoine HUOT (Grenoble) 06 68 52 34 44

Alain KAING (Ile-de-France) 06 60 71 36 30

Jean-Luc LOUIS (Ile-de-France) 06 74 20 89 73

Laure NETZ (Sophia) 06 09 34 78 20

Alexandre PESANTI (RS au CE de GFI IP) 06 88 87 71 62

Francesco PROPATO (Progiciels) 06 88 72 21 36

Régis SCHAFRAN (RS au CE de GFI Nord) 03 28 60 26 99

Alexis ZADOUNAÏSKY (Délégué Syndical Central) 06 75 24 70 09

Et si les cadres sup' soufflaient un peu ?

L'application du forfait-jour (modalité 3 de RTT) est désormais encadrée par la Cour de Cassation

La France était le seul pays dans lequel on pouvait imposer à un cadre de travailler autant d'heures que nécessaire pour la tâche à accomplir sans jamais lui payer d'heures supplémentaires. C'est pourquoi le Comité européen des droits sociaux avait déclaré la convention de forfait jour non conforme à la Charte sociale européenne. A contrario la Cour de Cassation a estimé dans son jugement du 29 juin que le système du forfait jours était valable et conforme au droit européen, mais elle précise : « **Le droit à la santé et au repos est au nombre des exigences constitutionnelles** ». C'est pourquoi la convention de forfait en jours doit être prévue par un accord qui garantit « **le respect des durées maximales de travail et des repos journaliers et hebdomadaires** ». La Haute Cour a jugé licite le système de forfait jours prévu dans l'accord de la métallurgie du 28/07/98 sur l'organisation du travail, car il prévoit un contrôle du nombre de jours travaillés et un suivi de la charge de travail très précis (l'employeur doit produire un document de contrôle avec le comptage des jours travaillés et leur date, et un état précis des jours de repos selon leur nature).

Pour les cadres concernés c'est normalement la fin des semaines de 78 heures ! Surtout, **l'accord qui prévoit la convention de forfait en jours doit décrire des règles pour garantir que l'amplitude et la charge de travail soient raisonnables, et l'employeur doit les respecter**. Si ce n'est pas le cas, le salarié cadre peut prétendre au paiement des heures sup : ce sont alors les juges qui détermineront le nombre d'heures dont le salarié peut obtenir le paiement.

Et à GFI ?

L'accord RTT GFI prévoit des forfaits jours (modalité 3 de RTT) et précise : « **Une fois par an, le suivi de la charge de travail de ces collaborateurs fait l'objet d'un entretien avec son supérieur hiérarchique.** » **C'est bien sûr très insuffisant**. Rien non plus dans le scandaleux accord RTT de notre branche (Syntec). On se souvient qu'à GFI IP l'an dernier un manager fut arrêté plus d'un mois pour burn out (surmenage). S'ils n'étaient pas surmenés ils prendraient de meilleures décisions...

Camarades cadres en modalité 3 fini le burn-out, exigez vos heures sup !

NOM :

Date de naissance : / /

Adresse :

Code postal :

Ville :

Société (IP, Informatique, Progiciels, etc.) :

Date : / /

Prénom :

Téléphone perso :

Qualification :

Téléphone pro :

adresse e-mail perso :

Ville/Agence :

Signature :

Pour adhérer à SUD Groupe GFI : retourner ce bulletin complété et signé à

Syndicat SUD Groupe GFI - U.S. Solidaires 9 rue Jeanne d'Arc 44000 NANTES